Collectifs : Les amis de la rade et des calanques Comité écologique de sauvegarde de La Ciotat Calanques marseillaises libres

à

Monsieur Jean-Louis BORLOO Ministre d'Etat Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer Hôtel de Roquelaure 246, boulevard Saint-Germain 75700 - PARIS

Monsieur le Ministre d'Etat,

La création d'un parc national dans nos contrées préoccupe gravement les populations concernées par ce projet grandiose mais à l'évidence trop hâtivement et trop brutalement mis en œuvre.

Un tel parc, semble-t-il, devrait inclure non seulement les calanques de Marseille, de Cassis et de La Ciotat mais encore, vers l'Ouest l'archipel du Frioul et la moitié de la rade de Marseille, et vers l'Est une partie de la cote d'azur varoise. Il s'étendrait aussi aux massifs forestiers de l'intérieur (notamment sur les communes de Ceyreste et de Roquefort-la-Bédoule).

Ce n'est pas tout : cet hypothétique « parc péri-urbain » serait aussi urbain puisqu'il engloberait pour parties les 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 9ème arrondissements de la deuxième ville de France.

Ambitieux, ce dossier doit-il pour autant négliger l'humain? Ne doit-il pas au contraire s'inscrire dans le respect de tous ceux qui, à terre comme en mer, ont su façonner, protéger et préserver ces espaces aujourd'hui reconnus comme des lieux d'exception?

Un tel parc devrait-il se faire sans eux? Contre eux?

Aussi invraisemblables que paraissent ces questions face à pareil enjeu, elles tenaillent toujours plus fort, pourtant, des dizaines de milliers d'habitants, d'usagers et de professionnels. Des femmes et des hommes convaincus de la nécessité de protéger ce merveilleux patrimoine naturel – et, au premier chef, ses sites les plus fragiles - parce qu'ils y vivent et qu'ils sont les « continuateurs » d'une culture locale qui a su le préserver au fil du temps.

A l'évidence, un projet de cette envergure ne peut se concevoir sans une attentive considération pour les populations concernées, pour leurs aspirations, pour leurs usages, car c'est de leur vie qu'il s'agit.

Copies : Monsieur le Préfet de la région PACA, Préfet des Bouches-du-Rhône, Monsieur le Sénateur Maire de Marseille, Monsieur le Président du Groupement d'intérêt public des calanques

Or, les « concertations » de pure forme menées par le Groupement d'intérêt public des calanques des calanques (GIP) ne leur apparaissent que comme un rideau de fumée installé à la va-vite pour justifier l'injustifiable, c'est-à-dire le mépris objectif dans lequel sont tenus les principaux intéressés.

Le GIP paraît non seulement aveugle, mais également sourd aux objurgations des citoyens, désormais rassemblés en « collectifs » de plusieurs milliers d'adhérents, comme aux mises en garde de leurs élus.

Monsieur le Ministre, le projet est d'importance. Mais il n'est pas mûr. Il est sans doute inadapté et la colère gronde.

## C'est pourquoi,

- nous vous demandons instamment d'écouter les voix de plus en plus nombreuses et puissantes qui s'élèvent ;
- nous vous demandons instamment de réfléchir à la dimension humaine, aujourd'hui sacrifiée, au prétexte de « boucler » l'affaire dans la précipitation ;
- nous vous demandons instamment de prononcer un moratoire sur ce dossier, de le suspendre;
- nous vous demandons instamment de n'écarter *a priori* aucune formule de protection alternative à un parc national, notamment celle d'un parc régional ;
- nous vous demandons instamment de donner le signal d'un véritable travail collectif auquel les citoyens responsables que nous sommes participeront à leur juste place;
- nous vous demandons instamment de nous accorder un entretien afin de débattre clairement de ces questions.

Certains que cet appel fondé sur le bon sens retiendra votre attention et permettra de débloquer une situation qui s'envenime et ne peut satisfaire personne, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre d'Etat, l'expression de notre très haute considération.

Collectif les Amis de la Rade et des Calanques Collectif Comité Ecologique et de Sauvegarde de La Ciotat

Collectif Calanques Marseillaises libres

CL.

Béatrice de CROZET

François SEMERIVA

Claude LELOUSTRE